

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 613

présenté par

Mme Chatelain, Mme Regol, M. Iordanoff, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 198, insérer l'alinéa suivant :

« Ce comité d'éthique sera composé et pour chacun de ses collègues pour un tiers de représentants d'associations de défense des droits humains, pour un tiers de chercheurs académiques et pour le dernier tiers de fonctionnaires des forces de l'ordre. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le comité d'éthique doit permettre de se saisir des sujets sensibles et d'apporter une lecture éclairée, novatrice et impartiale sur les pratiques des forces de l'ordre.

Sa composition, en intégrant des représentants des associations de défense des droits humains, des chercheurs ainsi que des professionnels issus des forces de l'ordre permettra d'adopter une vision et des recommandations tout à la fois opérationnelles, comparatives, prospectives et de protection des droits.